



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Chaudronnier de construction

428A

2004

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme	12
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	16
Avis de collecte de renseignements personnels	19
Liste de formateurs.....	20
6000.0 Utiliser Et Entretien Des Outils Et Du Matériel	21
6001.0 Utiliser Et Entretien Des Échafaudages, Des Plates- Formes De Travail Et Du Matériel De Protection Contre Les Chutes	24
6002.0 Entretien Des Appareils De Coupage, De Préchauffage Et De Soudage Et Du Matériel Connexe	27
6003.0 Préparer l'installation	29
6004.0 Organiser Le Chantier	32
6005.0 Couper Et Gouger Des Métaux	34
6006.0 Souder des Assemblages.....	37
6007.0 Ajuster Des Sous-Assemblages Et Des Assemblages De Plaques	44
6008.0 Ajuster Des Tubes Et Des Assemblages De Tubes	47
6009.0 Procéder À Des Manœuvres D'arrimage Et De Levage	51
6010.0 Fabriquer Et Monter Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe.....	54
6011.0 Enlever Ou Démolir Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe.....	56

6012.0	Entretenir Des Systèmes D'usine Et Des Structures Auxiliaires.....	58
6013.0	Observer Des Pratiques Et Des Procédures De Travail Sécuritaires	61
	Définitions.....	64
	Apprenti(e).....	64
	Prêt(e) à passer l'examen?.....	67
	Directives pour consigner un changement de parrain.....	68
	Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	69
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	70
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	71
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	72
	Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	73
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	74
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	75
	Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	76
	Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i-vi

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](#).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://MetiersSpecialisesOntario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2004 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competes
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour chaudronnier de construction 428A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [*Loi sur la santé et la sécurité au travail*](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de chaudronnier de construction est décrit à l'article 31 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

31. Le champ d'exercice du métier de chaudronnier de construction consiste notamment à fabriquer, assembler, installer, construire, monter, modifier, entretenir, réparer, démonter, démolir ou mettre à l'essai l'un ou l'autre des systèmes ou appareils ci-après énumérés, ou l'un ou l'autre de leurs composants ou dispositifs d'accès, qui servent à des fins industrielles et qui sont constitués de plaques ou de charpentes métalliques ou de fibre de verre :

1. Les chaudières.
2. Les économiseurs.
3. Les réchauffeurs d'air.
4. Les trop-pleins.
5. Les appareils de fabrication.
6. Les réservoirs, les trémies et les cuves.
7. Les appareils à pression.
8. Les échangeurs thermiques.
9. Les condenseurs.
10. Les ventilateurs industriels fixes.
11. Les calandres.
12. Les structures de confinement.
13. Les systèmes antipollution.
14. Les systèmes de conduits.
15. Les appareils de chauffage.
16. Les tours et réservoirs d'eau.
17. Les conduites forcées.
18. Les volutes.
19. Les cheminées d'échappement.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 31 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 5880 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

6600 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Taux de salaire

Le Règlement de l'Ontario 1047 précise que le taux de salaire de l'apprenti ou de l'apprentie doit correspondre à au moins 60 % du salaire d'un compagnon travaillant pour le même employeur au cours de la première période, à au moins 70 % pour la deuxième période, à au moins 80 % pour la troisième période, et à au moins 90 % pour la quatrième période.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

Norme de rendement

Le terme chaudronnier de construction désigne une personne qui :

- Fabrique, assemble, installe, construit, monte, modifie, entretient, répare, démonte, essaie et démolit des chaudières, des appareils de fabrication, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques, des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage, des tours d'eau, des conduites forcées, des volutes, des cheminées d'échappement, des cuves ainsi que les conduits, les pièces et les dispositifs d'accès connexes.

Le programme de CHAUDRONNIER DE CONSTRUCTION est un programme d'apprentissage approuvé aux fins du Règlement de l'Ontario 1047 de la Loi de 1998 sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier (LQPAGM).

Niveau d'instruction requis

Le règlement sur le métier (Règlement de l'Ontario 1047) a établi que pour être admis à ce programme, il faut avoir terminé avec succès la 10^e année.

Admissibilité à l'examen (dans le cas des candidats au certificat de qualification professionnelle autres que des apprentis)

Le candidat ou la candidate doit :

- Fournir une preuve de ses capacités à l'égard des normes de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage;
- Démontrer qu'il ou elle a suivi 6 600 heures de formation en milieu de travail.

Admissibilité à l'attestation de réussite (dans le cas des apprentis)

L'apprenti ou l'apprentie doit :

- Acquérir 5 880 heures d'expérience à l'égard des compétences énoncées dans les normes de formation ou le sommaire de la formation par l'apprentissage;
- Terminer la formation en classe décrite dans les normes de formation en établissement approuvée par le ministère et l'industrie.

Autres ressources

On peut obtenir de l'information complète sur les exigences du programme, les lignes directrices et les normes connexes en consultant les ressources suivantes :

- Loi de 1998 sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier;
- Règlement général 1055 de la LQPAGM;
- Règlement 1047 de la LQPAGM sur les chaudronniers de construction;
- Normes de formation par l'apprentissage ou sommaires de la formation propre au programme.

Autre accréditation requise

Sans objet.

Cours préparatoires facultatifs

L'industrie a établi que certains cours du secondaire peuvent faire augmenter les chances de succès s'ils sont suivis avant l'inscription au programme. Pour obtenir plus de détails, voir le document intitulé Itinéraires d'apprentissage de métiers.

En général, la norme de rendement pour le métier de chaudronnier de construction doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

6000.0 Utiliser Et Entretien Des Outils Et Du Matériel

Objectif Général De Rendement

Utiliser et entretenir des outils manuels et électriques et des appareils de mesure, et plus particulièrement : des outils manuels pour le travail des métaux, des outils manuels spécialisés et du matériel connexe; des outils électriques, pneumatiques et hydrauliques et du matériel connexe; ainsi que des appareils de mesure et du matériel de traçage de façon à ce que les outils et le matériel servent à l'usage prévu et que leur entretien soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement

Compétences

6000.01 Utiliser et entretenir des outils manuels pour le travail des métaux, des outils manuels spécialisés et du matériel connexe, y compris des outils de coupage, de l'image, de meulage, d'alignement, de perçage et d'examen des soudures, en effectuant les tâches suivantes : déterminer l'outil qui convient au travail, choisir l'outil et les composants nécessaires, en documenter l'utilisation dans un système de contrôle de l'outillage, l'installer, le mettre à l'essai, l'appliquer au travail à faire, en surveiller le rendement, en corriger le fonctionnement au besoin, reconnaître ses défauts, remplacer les produits consommables ainsi que réparer ou remplacer les pièces modifiables par l'utilisateur de façon à ce que les outils servent à l'usage prévu et que leur entretien soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6000.2 Confirmer les formes métalliques en utilisant des appareils de mesure de précision et des dispositifs de contrôle, y compris (mais non de façon limitative) des calibres à rayon, des comparateurs de surface et des pieds à coulisse, de façon à ce que le profil et la finition de la coupe soient conformes au dessin technique et aux spécifications du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6000.03 Utiliser et entretenir des outils électriques, pneumatiques, hydrauliques et à cartouche et du matériel connexe, y compris des perceuses, des scies et des meuleuses, en effectuant les tâches suivantes : reconnaître la source adéquate d'alimentation électrique, assurer une alimentation suffisante et en maintenir l'intégrité, signaler les sources d'alimentation inadéquates, déterminer l'outil qui convient au travail, choisir l'outil et les composants nécessaires, installer et actionner l'outil, le mettre à l'essai, l'appliquer au travail à faire, en surveiller le rendement, en corriger le fonctionnement au besoin, reconnaître ses défauts, remplacer les produits consommables et réparer ou remplacer les pièces modifiables par l'utilisateur de façon à ce que les outils servent à l'usage prévu et que leur entretien soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6000.04 Utiliser et entretenir des appareils de mesure et du matériel de traçage, y compris des rubans à mesurer, des balances, des diviseurs et des marqueurs, en effectuant les tâches suivantes : déterminer l'appareil ou le matériel qui convient au travail, choisir l'appareil et les composants nécessaires, installer l'appareil, le mettre à l'essai, l'appliquer au travail à faire, en surveiller le rendement, en corriger le fonctionnement au besoin, reconnaître ses défauts, remplacer les produits consommables et réparer ou remplacer les pièces modifiables par l'utilisateur de façon à ce que les appareils servent à l'usage prévu et que leur entretien soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6001.0 Utiliser Et Entretien Des Échafaudages, Des Plates- Formes De Travail Et Du Matériel De Protection Contre Les Chutes

Objectif Général De Rendement

Utiliser et entretenir des échafaudages et du matériel de sécurité en choisissant, en inspectant et en montant des échafaudages et des plates-formes de travail, en travaillant sur des échafaudages et en hauteur à l'aide de matériel de protection contre les chutes, et en démontant des échafaudages et du matériel de manutention de façon à ce que les échafaudages soient montés, utilisés, démontés et rangés conformément aux procédures de l'employeur ainsi qu'aux normes de sécurité de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou aux exigences réglementaires de l'Ontario.

Compétences

6001.01 Choisir, inspecter et monter des échafaudages en sélectionnant l'échafaudage qui convient au travail, en menant une inspection visuelle de tous les composants avant le travail afin de repérer toute anomalie éventuelle, en montant l'échafaudage et en s'assurant que le dispositif suffit à la tâche, qu'il ne présente aucune anomalie visible et qu'il est posé d'aplomb sur le sol, conformément aux procédures de l'employeur, aux spécifications du fabricant ainsi qu'aux normes de sécurité de la CSA ou aux exigences réglementaires de l'Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6001.02 Choisir, inspecter et utiliser des plates-formes de travail, des échafaudages volants et des chaises de gabier en sélectionnant le dispositif de levage qui convient au travail, en menant une inspection visuelle de tous les composants avant le travail afin de repérer toute anomalie éventuelle, en faisant fonctionner le dispositif et en s'assurant qu'il suffit à la tâche, qu'il ne présente aucune anomalie visible et qu'il est posé sur un point de levage sûr, conformément aux procédures de l'employeur, aux spécifications du fabricant ainsi qu'aux normes de sécurité de la CSA ou aux exigences réglementaires de l'Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6001.03 Travailler sur des échafaudages, sur des plates-formes de travail et en hauteur en sélectionnant et en utilisant un dispositif de protection contre les chutes adéquates, en portant l'équipement exigé et en suivant les règles de protection contre les chutes établies par les procédures de l'employeur, les normes de sécurité de la CSA et les exigences réglementaires de l'Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6001.04 Démontez des échafaudages et les ranger adéquatement et en bon état, conformément aux procédures de l'employeur et/ou aux exigences réglementaires de l'Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6002.0 Entretien Des Appareils De Coupage, De Préchauffage Et De Soudage Et Du Matériel Connexe

Objectif Général De Rendement

Entretien des appareils de coupage, de préchauffage et de soudage et du matériel connexe, y compris des appareils de coupage et de chauffage oxygaz et des appareils de soudage à l'arc, et entreposer des produits consommables de soudage de façon à que l'entretien des appareils et du matériel soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement de la CSA et de l'*American Society of Mechanical Engineers (ASME)*, aux spécifications du fabricant ou aux normes du travail.

Compétences

6002.01 Entretien des appareils de coupage et de chauffage oxygaz en les inspectant et en les mettant à l'essai, en reconnaissant et en signalant les défauts, ainsi qu'en ajustant, en réparant et en remplaçant les pièces défectueuses modifiables par l'utilisateur, y compris les bouteilles, les jauges, les tuyaux, les buses, les chalumeaux et les intercepteurs de rentrée de flamme, à l'aide de solutions de détection des fuites, de produits de nettoyage de l'huile et de la graisse, de clés, de nettoyeurs de buse et de colliers de serrage, de façon à ce que l'entretien des appareils soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement du fabricant et aux normes du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6002.02 **Entretien des appareils de soudage à l'arc** en effectuant des inspections, des essais et des calibrages, en ajustant et en remplaçant les composants défectueux, y compris les câbles de soudure, les pinces à électrodes, les prises de masse, les alimentateurs et les pistolets, les débitmètres et les tuyaux d'injection du gaz de protection, à l'aide de pinces, de clés et de solutions de détection des fuites, de façon à ce que l'entretien des appareils soit conforme aux normes de sécurité et de fonctionnement du fabricant et aux normes du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6002.03 **Entreposer des produits consommables de soudage** en inspectant et en entretenant les conditions d'entreposage, en protégeant et en remplaçant les produits défectueux, y compris les fours, les carquois, les récipients pour flux, les bouteilles, les électrodes et les fils, selon les recommandations du fabricant, de façon à ce que les produits consommables de soudage soient gardés exempts de contamination et de dommages, conformément aux normes de la CSA ou de l'ASME, ou encore de normes de rendement équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6003.0 Préparer l'installation

Objectif Général De Rendement

Entretien des appareils de coupage Préparer l'installation en organisant le déroulement du travail, en établissant un plan d'installation, en inspectant le chantier, en choisissant les outils, les produits et le matériel requis, et en déterminant la séquence des travaux et la main-d'œuvre nécessaire de façon à prévoir les exigences de l'installation, à planifier en conséquence et à dresser un plan d'installation pratique et complet.

Compétences

6003.01 Organiser le déroulement du travail en lisant et en interprétant les documents sur l'installation, les bleus et les spécifications, en appliquant des données au plan d'installation et en veillant à ce que tous les composants nécessaires au commencement du travail sont sur place et bien identifiés de façon à ce que les exigences de l'installation soient claires et que le déroulement réponde aux besoins pratiques.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6003.02 **Établir un plan d'installation** en déterminant les variables présentes sur le chantier de travail, en extrayant les données des fiches d'information, des dessins et des spécifications liées au site, en tenant compte des effets d'autres travaux sur la procédure d'installation, et en précisant les exigences relatives à la disposition du chantier et à l'utilisation de l'espace de façon à ce que le travail puisse se dérouler dans un souci d'ordre et de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6003.03 **Inspecter le chantier** en examinant sa disposition et en établissant les lignes et les pentes, y compris les points de référence de l'installation, de façon à assurer la clarté des liens entre les éléments de l'installation et la faisabilité de l'installation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6003.04 **Choisir les outils, les produits et le matériel nécessaires à l'installation** en fonction du plan d'installation, de façon à ce que l'on dispose sur le chantier des outils, des produits et du matériel standard et spécialisés requis ou que l'on prévoit en faire l'acquisition.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6003.05 Déterminer la séquence des travaux et la main-d'œuvre nécessaire en examinant l'accessibilité du chantier, l'ordre et la méthode d'assemblage ainsi que la taille et le poids des composants de façon à ce que les problèmes importants soient détectés, que la séquence des travaux soit claire et que la main-d'œuvre soit disponible sur demande.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6004.0 Organiser Le Chantier

Objectif Général De Rendement

Organiser le chantier en plaçant et en montant le matériel requis, en bloquant le chantier et en consultant ses superviseurs de façon à ce que le chantier soit sécuritaire, efficace et prêt pour l'installation prévue.

Compétences

6004.01 Placer et monter le matériel, y compris les installations de construction temporaires et les remorques, de façon à aménager le chantier au meilleur endroit possible, à installer et à orienter correctement le matériel, et à mener des vérifications préalables au bon déroulement des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6004.02 Bloquer le chantier en cernant les risques pour la sécurité, en éliminant ou en évitant les dangers et en occupant l'aire de dépôt et l'espace disponibles de façon à réduire le plus possible les perturbations d'autres activités, à assurer la sécurité et l'efficacité des déplacements dans l'espace de travail, à maintenir le déroulement efficace des travaux et à minimiser les activités non productives.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6004.03 **Consulter ses superviseurs** et ses collègues pour s'assurer que le matériel et le chantier sont conformes aux exigences sur l'installation ou le démontage, et que les systèmes de collecte et d'élimination des matières dangereuses et de protection contre ces matières sont en place et en bon état de marche.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6005.0 Couper Et Gouger Des Métaux

Objectif Général De Rendement

Couper et gouger des métaux à l'aide de matériel de coupage oxygaz, à l'arc de carbone et à jet de plasma de façon à ce que le matériel soit installé, utilisé et entretenu conformément aux directives applicables du fabricant et que la coupe ou la gouge soit faite selon les spécifications.

Compétences

6005.01 Couper du métal à l'aide de matériel oxygaz en choisissant et en assemblant les régulateurs, les chalumeaux, les gaz combustibles, les buses et les autres outils, en déterminant la pression requise, en portant l'équipement de protection individuelle, en activant le matériel, en faisant la coupe exigée et en arrêtant le matériel de façon à ce que le matériel soit installé et utilisé conformément aux directives applicables du fabricant et que la coupe soit faite selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6005.2 Couper et gouger du métal à l'aide de matériel de gougeage à l'arc en choisissant et en assemblant la source d'alimentation, les électrodes, le dispositif d'air sous pression et les autres outils, en portant l'équipement de protection individuelle, en activant le matériel, en faisant la coupe exigée et en arrêtant le matériel de façon à ce que le matériel soit installé et utilisé conformément aux directives applicables du fabricant et que la coupe soit faite selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6005.03 Couper du métal à l'aide de matériel de coupage à jet de plasma en réglant la taille du bec, le gaz, la pression du gaz et la chaleur en fonction de l'épaisseur du métal, en choisissant les outils nécessaires, en portant l'équipement de protection individuelle, en activant le matériel, en faisant la coupe exigée et en arrêtant le matériel de façon à ce que le matériel soit installé et utilisé conformément aux directives applicables du fabricant et que la coupe soit faite selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6005.04 Couper du métal et du béton à l'aide de jets d'eau à haute pression et de lances à oxygène en choisissant la source d'alimentation, le dispositif d'air sous pression et les autres outils, en portant l'équipement de protection individuelle, en activant le matériel, en faisant la coupe exigée et en arrêtant le matériel de façon à ce que le matériel soit installé et utilisé conformément aux directives applicables du fabricant et que la coupe soit faite selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.0 Souder des Assemblages

Objectif Général De Rendement

Souder des assemblages en exécutant les tâches suivantes : choisir et installer le matériel de soudage et les produits consommables, ajuster et vérifier les paramètres de soudage, préchauffer les composants, effectuer les soudures selon les procédés qui conviennent, nettoyer et mesurer les soudures, inspecter visuellement les soudures et procéder à des contrôles postérieurs de la température d'assemblage, y compris corriger la déformation excessive des soudures, pour que le travail soit conforme aux exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

Compétences

6006.01 Choisir et installer le matériel de soudage en sélectionnant la source d'alimentation, les assemblages de câbles de soudage, les pinces à électrodes, les électrodes ou les fils, les systèmes de protection, les produits et le matériel connexes, l'équipement de protection individuelle et d'autres outils, et en procédant aux assemblages exigés de façon à ce que le matériel nécessaire au soudage selon des procédés tels que le soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW), le soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW), le soudage à l'électrode de tungstène (TIG), le soudage des goujons, le soudage des plastiques, le soudage orbital et le soudage des superposés soit accessible et installé conformément aux directives applicables du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6006.02 **Installer des produits consommables** en suivant les exigences de la procédure de soudage applicable ou les directives d'un superviseur, en déterminant le type et la taille du métal d'apport selon l'emplacement de la soudure, le type de joint ainsi que la composition et l'épaisseur du matériau de base, en posant le métal d'apport et en installant le matériel d'injection du gaz de protection ou de purge du gaz et tout autre produit consommable de façon à ce que les produits adéquats soient installés conformément aux directives applicables du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.03 **Ajuster et vérifier les paramètres de soudage** en choisissant la configuration du matériel qui répond aux exigences établies en matière de taille et de qualité de la soudure, en vérifiant les paramètres et en ajustant le fonctionnement du matériel de façon à parvenir à un juste équilibre entre la pénétration, la fusion, le profil et la taille de la soudure et à respecter les exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.04 Préchauffer les composants ou les assemblages en choisissant le matériel de préchauffage et les appareils de mesure de la température, en déterminant la séquence et la procédure de préchauffage, en appliquant la chaleur pour que le travail soit prêt à l'assemblage et en maintenant la température de la passe intermédiaire sans provoquer de déformation ni de contrainte résiduelle excessive.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.05 Effectuer des soudures d'angle à l'aide de procédés tels que les soudages SMAW, GMAW et TIG sur des joints à recouvrement, des joints d'angle et des joints en T, et dans les positions à plat, à l'horizontale, à la verticale et au plafond (GMAW excepté), afin de procéder à l'assemblage de plaques, de tubes ou de tuyaux se joignant à des plaques au moyen d'acier doux, d'acier inoxydable, d'aluminium ou d'un autre alliage, dans l'environnement de travail déterminé par l'employeur, de façon à ce que les passes de soudure soient faites selon la séquence établie et que chaque passe respecte les exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.06 **Effectuer des soudures sur chanfrein à l'aide de procédés tels que les soudages SMAW et GMAW** sur des joints coniques et en demi-K ou des joints carrés et en V, et dans les positions à plat, à l'horizontale, à la verticale et au plafond (GMAW excepté), afin de procéder à l'assemblage de plaques, de tubes ou de tuyaux se joignant à des plaques au moyen d'acier doux, d'acier inoxydable, d'aluminium ou d'un autre alliage, dans l'environnement de travail déterminé par l'employeur, de façon à ce que les passes de soudeuse soient faites selon la séquence établie et que chaque passe respecte les exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue. Note : les joints sans support solide peuvent être remplacés par d'autres ayant un support solide.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.07 **Effectuer des soudures à l'aide des techniques du soudage orbital et du soudage des superposés** au moyen d'acier doux, d'acier inoxydable, d'aluminium ou d'un autre alliage, dans l'environnement de travail déterminé par l'employeur, de façon à ce que les passes de soudeuse soient faites selon la séquence établie et que chaque passe respecte les exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.08 **Effectuer des soudures à l'aide de la technique du soudage des goujons** en choisissant la configuration du matériel qui répond aux exigences relatives à la taille des goujons, en déterminant le réglage de la machine et la taille des bagues, en vérifiant le réglage, en ajustant le fonctionnement du matériel, en enlevant les bagues de la surface à réparer, en inspectant les soudures et en les mettant à l'essai, et en réparant les soudures manquées de façon à ce que le travail soit fait en fonction de la procédure, du matériel employé, des recommandations du fabricant des goujons et des normes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.09 **Effectuer des soudures à l'aide de la technique du soudage des plastiques** et au moyen de matériaux thermoplastiques, dans l'environnement de travail déterminé par l'employeur, de façon à ce que les soudures soient faites selon des normes de qualité reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.10 Nettoyer les soudures à l'aide d'une brosse métallique, d'un détartrant, d'une meuleuse ou d'un autre abrasif adéquat de façon à ce qu'elles soient exemptes de laitier et d'irrégularités à leur surface, et qu'elles respectent les exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.11 Mesurer les soudures pour vérifier qu'elles sont complètes en utilisant une jauge pour soudure d'angle, un ruban à mesurer ou d'autres dispositifs de façon à ce qu'elles soient conformes aux exigences établies dans les dessins techniques ou les procédures de l'entreprise, et aux normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME ou à des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.12 Inspecter visuellement les soudures en reconnaissant les discontinuités communes aux soudures, telles que les fissures, les défauts de pénétration et de fusion, les vides, les cratères non remplis, les inclusions de laitier, les soudures de taille incorrecte, les caniveaux, les coups d'arc et les déformations, et en repérant ces défauts à l'aide des outils et des méthodes d'inspection qui conviennent de façon à ce qu'ils soient détectés sans erreur, conformément aux exigences en matière d'inspection des soudures précisées dans les normes de fabrication applicables, comme celles de la CSA et de l'ASME, ou dans des normes de qualité équivalente et reconnue.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.13 Procéder à des contrôles postérieurs de la température d'assemblage en utilisant des instruments de mesure de la température, conformément à la procédure applicable ou aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6006.14 Corriger la déformation excessive des soudures en utilisant à la fois la méthode de recuit de détente et des méthodes mécaniques afin de restaurer les assemblages selon les exigences établies.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6007.0 Ajuster Des Sous-Assemblages Et Des Assemblages De Plaques

Objectif Général De Rendement

Ajuster des sous-assemblages et des assemblages de plaques en fabriquant ou en modifiant des dispositifs d'ajustement de plaques, en préparant des joints de soudure, en ajustant des composants, en préchauffant les composants ou les assemblages, en limitant les déformations et en effectuant des soudures de pointage de façon à ce que les mesures respectent les seuils de tolérance, que les assemblages soient stables et que l'ajustement et le pointage facilitent le soudage.

Compétences

6007.01 Fabriquer ou modifier des dispositifs d'ajustement des plaques, y compris des taquets, des barres dentelées, des supports solides, des brides, des coins, des plaques à clé, des barres d'ajustement, des oreilles de levage, des serre-câbles et des cales d'épaisseur, en déterminant les exigences exposées dans les dessins ou les plans ainsi qu'en choisissant ou en produisant les dispositifs d'ajustement nécessaires à l'alignement et à l'immobilisation des éléments à souder, de façon à respecter les seuils de tolérance précisés dans les dessins et les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6007.02 Préparer des joints de soudure en utilisant du matériel tel que des meuleuses, des gouges, des appareils oxygaz et des machines à biseauter de façon à ce que les bords des plaques soient conformes aux exigences précisées dans les spécifications du matériel de soudage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6007.03 Ajuster des composants en procédant à des ajustements d'essai des assemblages, en vérifiant les mesures et l'ajustement et en utilisant des dispositifs d'ajustement des plaques afin de corriger les problèmes d'alignement et de mesure, de façon à ce que les mesures linéaires et géométriques respectent les seuils de tolérance précisés dans les dessins, les spécifications ou les normes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6007.04 Préchauffer des composants ou des assemblages en choisissant le matériel de préchauffage et les appareils de mesure de la température, en déterminant la séquence et la procédure de préchauffage, en appliquant la chaleur pour que le travail soit prêt à l'assemblage et en maintenant la température de la passe intermédiaire sans provoquer de déformation ni de contrainte résiduelle excessive.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6007.05 Limiter les déformations en appliquant des raidisseurs, en positionnant au préalable les composants à souder, en mettant dos à dos (suivant un axe neutre) des composants semblables, et en redressant les composants à la flamme ou au froid avant le pointage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6007.06 Effectuer des soudures de pointage en suivant la séquence de pointage établie de façon à maintenir l'écartement des bords et à ne pas nuire au soudage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.0 Ajuster Des Tubes Et Des Assemblages De Tubes

Objectif Général De Rendement

Ajuster des sous-assemblages et des assemblages de tubes en préparant des tubes et des plaques tubulaires à leur installation, en fabriquant ou en modifiant des dispositifs d'ajustement des tubes, en préparant des joints de soudure, en ajustant des composants, en agrandissant des tubes, en préchauffant des composants ou des assemblages, en limitant les déformations et en effectuant des soudures de pointage de façon à ce que les mesures respectent les seuils de tolérance, que les assemblages soient stables et que l'ajustement et le pointage facilitent le soudage.

Compétences

6008.01 Préparer des tubes et des plaques tubulaires à leur installation en nettoyant et en meulant les bouts des tubes et en préparant la surface des plaques tubulaires de façon à ce que la taille, le contour et la conformation des composants respectent les normes précisées dans les dessins et les spécifications de l'installation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6008.02 **Fabriquer ou modifier des dispositifs d'ajustement des tubes**, y compris des « wallbangers », des pinces à tubes, des coins, des barres d'ajustement, des oreilles de levage, des serre-câbles et des cales d'épaisseur, en déterminant les exigences exposées dans les dessins ou les plans ainsi qu'en choisissant ou en produisant les dispositifs d'ajustement nécessaires à l'alignement et à l'immobilisation des éléments à souder, de façon à respecter les seuils de tolérance précisés dans les dessins et les spécifications

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.03 **Préparer des joints de soudure** en utilisant du matériel tel que des meuleuses et des machines à biseauter de façon à ce que les bords des tubes soient conformes aux exigences précisées dans les spécifications du matériel de soudage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.04 Ajuster des composants en procédant à des ajustements d'essai des assemblages, en vérifiant les mesures et l'ajustement et en utilisant des dispositifs d'ajustement des tubes afin de corriger les problèmes d'alignement et de mesure, de façon à ce que les mesures linéaires et géométriques respectent les seuils de tolérance précisés dans les dessins, les spécifications ou les normes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.05 Agrandir des tubes en vérifiant que les spécifications des tubes sont justes, en préparant des tubes et d'autres composants à leur raccordement, en agrandissant des tubes et en confirmant la taille et le raccordement exigés de façon à ce que les tubes soient installés selon les spécifications et que les mesures linéaires et géométriques respectent les seuils de tolérance précisés dans les dessins, les spécifications ou les normes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.06 Préchauffer des composants ou des assemblages en choisissant le matériel de préchauffage et les appareils de mesure de la température, en déterminant la séquence et la procédure de préchauffage, en appliquant la chaleur pour que le travail soit prêt à l'assemblage et en maintenant la température de la passe intermédiaire sans provoquer de déformation ni de contrainte résiduelle excessive.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.07 Limiter les déformations en suivant la séquence de soudage établie, en positionnant au préalable les composants à souder et en redressant les composants à la flamme ou au froid avant le pointage .

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6008.08 Effectuer des soudures de pointage en suivant la séquence de pointage établie de façon à maintenir l'écartement des bords et à ne pas nuire au soudage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6009.0 Procéder À Des Manœuvres D'arrimage Et De Levage

Objectif Général De Rendement

Procéder à des manœuvres d'arrimage et de levage en choisissant et en inspectant du matériel d'arrimage, en plaçant et en employant du matériel d'arrimage, en choisissant et en inspectant du matériel de levage et en utilisant du matériel de levage de façon à ce que le matériel d'arrimage convienne au travail et qu'il soit utilisé et entreposé correctement, que le matériel de levage convienne au travail et que le levage soit effectué conformément aux procédures de l'employeur, aux normes de sécurité de la CSA, aux règlements de l'Ontario et aux directives sur la manutention.

Compétences

6009.01 Choisir et inspecter le matériel d'arrimage en sélectionnant le matériel requis, y compris des serre-câbles, des palans à chaîne, des chaînes, des colliers à boucle, des treuils manuels, des connecteurs, des cordes, des élingues et des palans à moteur, en vérifiant visuellement, avant de commencer le travail, si le matériel présente des signes d'usure tels que des liens endommagés, des câbles éraillés, des coupures dans les élingues, des fils sur les manilles et d'autres défauts, et en remplaçant le matériel défectueux ou en demandant sa réparation, de façon à ce que le matériel d'arrimage soit conforme aux règlements de l'Ontario et que le matériel défectueux soit remplacé ou réparé selon les procédures de l'employeur et les normes de sécurité de la CSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6009.02 Placer et employer du matériel d'arrimage en déterminant le poids, le point d'équilibre et la taille des composants à déplacer ou à soulever, en plaçant le matériel et en arrimant la charge, ainsi qu'en démontant et en entreposant le matériel après son utilisation de façon à choisir, à placer et à employer du matériel qui convient pour déplacer et/ou soulever des composants, de même qu'à assurer l'entreposage adéquat et le maintien en bon état du matériel, conformément aux procédures de l'employeur, aux normes de sécurité de la CSA, aux règlements de l'Ontario et aux directives sur la manutention.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6009.03 Choisir et inspecter le matériel de levage en sélectionnant le matériel requis, y compris des chèvres verticales, des grues rigides, des derricks à haubans, des chariots élévateurs à fourche, des grues à flèche, des palans aériens, des flèches mobiles et des palonniers, en menant des inspections visuelles du matériel de levage avant de commencer le travail afin de vérifier la présence de défauts aux câbles et aux chaînes, y compris de liens endommagés et de câbles éraillés, et en repérant le matériel défectueux de façon à ce que le matériel utilisé soit conforme aux règlements de l'Ontario et que le matériel défectueux soit remplacé ou réparé selon les normes de sécurité de la CSA, les règlements de l'Ontario et les procédures du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6009.04 Utiliser du matériel de levage en déplaçant et en soulevant des composants à l'aide d'outils et de matériel de manutention, en communiquant avec les autres travailleurs au moyen de signaux manuels et verbaux et en entreposant le matériel de façon à ce que le levage et le déplacement se fassent conformément aux procédures de l'employeur, aux spécifications du fabricant, aux normes de sécurité de la CSA et aux règlements de l'Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6010.0 Fabriquer Et Monter Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe

Objectif Général De Rendement

Fabriquer des sous-composants d'usine et du matériel connexe, comme des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques et des calandres, et monter des composants et du matériel connexe destinés à des systèmes servant notamment au chauffage, à la production d'énergie, au raffinage, au transfert de fluides, à l'entreposage et à la lutte antipollution, de façon à ce que les sous-composants soient fabriqués conformément aux plans et aux spécifications et que les composants des systèmes respectent les critères de fabrication et de montage de l'industrie ainsi que les seuils de tolérance établis.

Compétences

6010.01 Fabriquer des sous-composants d'usine et du matériel connexe sur le chantier, y compris des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques et des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage pour le traitement des métaux et des substances chimiques, des évaporateurs, des systèmes de conduits, des condenseurs, des lessiveurs, des tours d'eau, des conduites forcées et des volutes, ainsi que du matériel de cogénération, comme des chaudières à vapeur, en assemblant des sous-composants, en les ajustant et en les attachant au moyen du soudage, du boulonnage et de la fibre de verre, de façon à ce que les sous-composants soient fabriqués conformément aux plans et aux spécifications établis et de manière à faciliter le mouvement, la manutention et l'installation définitive.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6010.02 Monter des composants d'usine et du matériel connexe sur le chantier, y compris des systèmes de chauffage, de production d'énergie, de raffinage, de transfert de fluides, d'entreposage, de lutte antipollution, de traitement des matériaux et de fabrication, en transportant les sous-composants des systèmes au site de montage, en plaçant et en fixant les sous-composants de façon convenable, en alignant les sous-composants et en les raccordant par soudage ou boulonnage afin que les composants des systèmes respectent les critères de fabrication et de montage de l'industrie ainsi que les seuils de tolérance établis.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6011.0 Enlever Ou Démolir Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe

Objectif Général De Rendement

Enlever ou démolir des composants d'usine et du matériel connexe, y compris des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques, des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage pour le traitement des métaux et des substances chimiques, des évaporateurs, des systèmes de conduits, des condenseurs, des lessiveurs, des tours d'eau, des conduites forcées, des volutes et des structures auxiliaires, en démontant ou en démolissant des composants d'usine et du matériel connexe et en enlevant des composants et du matériel démontés ou démolis de façon à ce que le travail se fasse dans un souci de sécurité et d'efficacité.

Compétences

6011.01 Démonteur ou démolir des composants d'usine et du matériel connexe, y compris des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques, des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage pour le traitement des métaux et des substances chimiques, des évaporateurs, des condenseurs, des lessiveurs, des tours d'eau, des conduites forcées et des volutes, en déterminant et en planifiant les étapes de la démolition, en cernant les risques pour la santé et la sécurité que présente l'exposition au contenu des conteneurs, en choisissant les procédures d'arrimage et de levage, ainsi qu'en sectionnant ou en déboulonnant des éléments de composant de façon à ce que le travail se fasse dans un souci de sécurité et d'efficacité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6011.02 Enlever des composants et du matériel démontés ou démolis, y compris des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques, des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage pour le traitement des métaux et des substances chimiques, des évaporateurs, des condenseurs, des lessiveurs, des tours d'eau, des conduites forcées et des volutes, en dressant un plan d'élimination doté de mesures de précaution, en déterminant le poids de la ferraille et du matériel à transporter, et en veillant au chargement des matériaux à transporter de façon à ce que le travail se fasse conformément aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6012.0 Entretien Des Systèmes D'usine Et Des Structures Auxiliaires

Objectif Général De Rendement

Entretien des composants d'usine et du matériel connexe, y compris des chaudières, des réservoirs, des appareils à pression, des échangeurs thermiques, des calandres, des systèmes antipollution, des appareils de chauffage pour le traitement des métaux et des substances chimiques, des évaporateurs, des systèmes de conduits, des condenseurs, des lessiveurs, des tours d'eau, des conduites forcées, des volutes, des systèmes de cogénération et des structures auxiliaires, en effectuant les tâches suivantes : s'adapter à l'environnement de maintenance local, suivre les protocoles de communication locaux, obtenir les permis exigés, déterminer l'ampleur du travail, préparer les outils, le matériel et les produits requis, réparer et remplacer des systèmes d'usine et du matériel auxiliaire, surveiller l'avancement des travaux et diagnostiquer les défaillances de façon à ce que les procédures de réparation et de remplacement qui conviennent soient observées et que le fonctionnement des systèmes et du matériel respecte les spécifications.

Compétences

6012.01 S'adapter à l'environnement de maintenance local en interprétant des procédures d'usine, en suivant les protocoles de communication locaux et en obtenant les permis exigés ou en veillant à leur obtention de façon à ce toutes les parties aient connaissance des travaux de maintenance à effectuer et qu'elles puissent s'adapter aux horaires et aux procédures suivis localement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6012.02 Déterminer l'ampleur du travail en examinant les exigences du travail, en s'assurant que le chantier est prêt et que les questions de sécurité ont été réglées, et en préparant les outils, le matériel et les produits requis de façon à ce que les exigences du travail soient claires, que l'on dispose de suffisamment d'espace, de temps et de ressources, et que l'on fasse l'acquisition des outils, du matériel et des produits nécessaires exigés et que ceux-ci soient gardés sur place.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6012.03 Réparer des systèmes d'usine et du matériel auxiliaire en établissant l'état de fonctionnement des systèmes ou du matériel, en effectuant les réparations exigées et en vérifiant que le fonctionnement des systèmes ou du matériel est conforme aux spécifications de façon à ce que les anomalies soient détectées clairement, que les systèmes ou le matériel soit mis hors service, que les procédures de verrouillage et de réparation adéquates soient respectées, et que le fonctionnement des systèmes ou du matériel réparés soit jugé conforme aux spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6012.04 Remplacer des systèmes d'usine et du matériel auxiliaire en établissant l'importance des travaux de remplacement, en enlevant les systèmes ou le matériel à remplacer, en installant les nouveaux systèmes ou matériel et en vérifiant que le fonctionnement des systèmes ou du matériel est conforme aux spécifications de façon à ce que les systèmes ou le matériel soient correctement enlevés et remplacés et que le fonctionnement des nouveaux systèmes ou matériel soit jugé conforme aux spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6013.0 Observer Des Pratiques Et Des Procédures De Travail Sécuritaires

Objectif Général De Rendement

Observer des pratiques et des procédures de travail sécuritaires en effectuant les tâches suivantes : établir et appliquer des mesures correctives contre les risques potentiels pour la santé et la sécurité au travail; manipuler, entreposer et éliminer des matières dangereuses utilisées au travail; se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail; porter et entretenir l'équipement de protection individuelle; et faire preuve d'ordre sur le lieu de travail, conformément aux lois et aux règlements pertinents, aux recommandations des fabricants et aux politiques de l'entreprise.

Compétences

6013.01 Établir et appliquer des mesures correctives contre les risques potentiels pour la santé et la sécurité au travail, y compris les fumées et les poussières nocives, les sources lumineuses à haute intensité, les incendies, le travail en hauteur, les charges suspendues, les températures extrêmes, les espaces mal éclairés, mal ventilés ou clos, les chantiers mal entretenus et les sources d'alimentation non maîtrisées, en déterminant les procédés particuliers à chaque client et les risques connexes, en reconnaissant ou en activant les signaux d'alarme, en avisant les autres au besoin et en établissant les méthodes adéquates de confinement d'urgence et d'évacuation du chantier de façon à minimiser les risques de blessure et de dommages matériels et environnementaux, conformément aux directives des fabricants, aux règlements gouvernementaux et aux politiques de l'entreprise qui s'appliquent.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6013.02 Manipuler, entreposer et éliminer des matières dangereuses utilisées au travail, y compris le plomb, les gaz, les acides et les solvants, de façon à écarter les risques de blessure et de contamination de l'environnement, et à observer des pratiques de sécurité conformes au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), à *la Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux directives des fabricants ainsi qu'aux procédures et aux politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6013.03 Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail, y compris les lignes directrices du SIMDUT et la LSST.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6013.04 Porter et entretenir l'équipement de protection individuelle, y compris l'équipement de protection de la tête, des yeux, des oreilles, des mains, des voies respiratoires, du corps et des pieds, en s'assurant que l'équipement est bien ajusté et qu'il protège adéquatement la personne contre les risques du travail à effectuer, conformément aux règlements gouvernementaux, aux spécifications des fabricants et aux politiques de l'entreprise qui s'appliquent.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6013.05 **Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en s'assurant que celui-ci est propre, en ordre et exempt d'obstructions, de fuites et de risques d'incendie, que les produits et le matériel sont propres et entreposés au bon endroit après leur utilisation, et que des écrans protecteurs, des écrans anti-UV et des barrières soient érigés de façon à minimiser les risques d'accident ou de blessure.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. Les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. Les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage
Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
6000.0	Utiliser et Entretenir des Outils Et Du Matériel	
6001.0	Utiliser et Entretenir des Échafaudages, Des Plates-Formes De Travail Et Du Matériel De Protection Contre Les Chutes	
6002.0	Entretenir Des Appareils De Coupage, De Préchauffage Et De Soudage Et Du Matériel Connexe	
6003.0	Préparer L'installation	
6004.0	Organiser Le Chantier	
6005.0	Couper Et Gouger Des Métaux	
6006.0	Souder Des Assemblages	
6007.0	Ajuster Des Sous- Assemblages Et Des Assemblages De Plaques	
6008.0	Ajuster Des Tubes Et Des Assemblages De Tubes	
6009.0	Procéder À Des Manœuvres D'arrimage Et De Levage	
6010.0	Fabriquer Et Monter Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe	
6011.0	Enlever Ou Démolir Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe	
6012.0	Entretenir Des Systèmes D'usine Et Des Structures Auxiliaires	
6013.0	Observer Des Pratiques Et Des Procédures De Travail Sécuritaires	

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

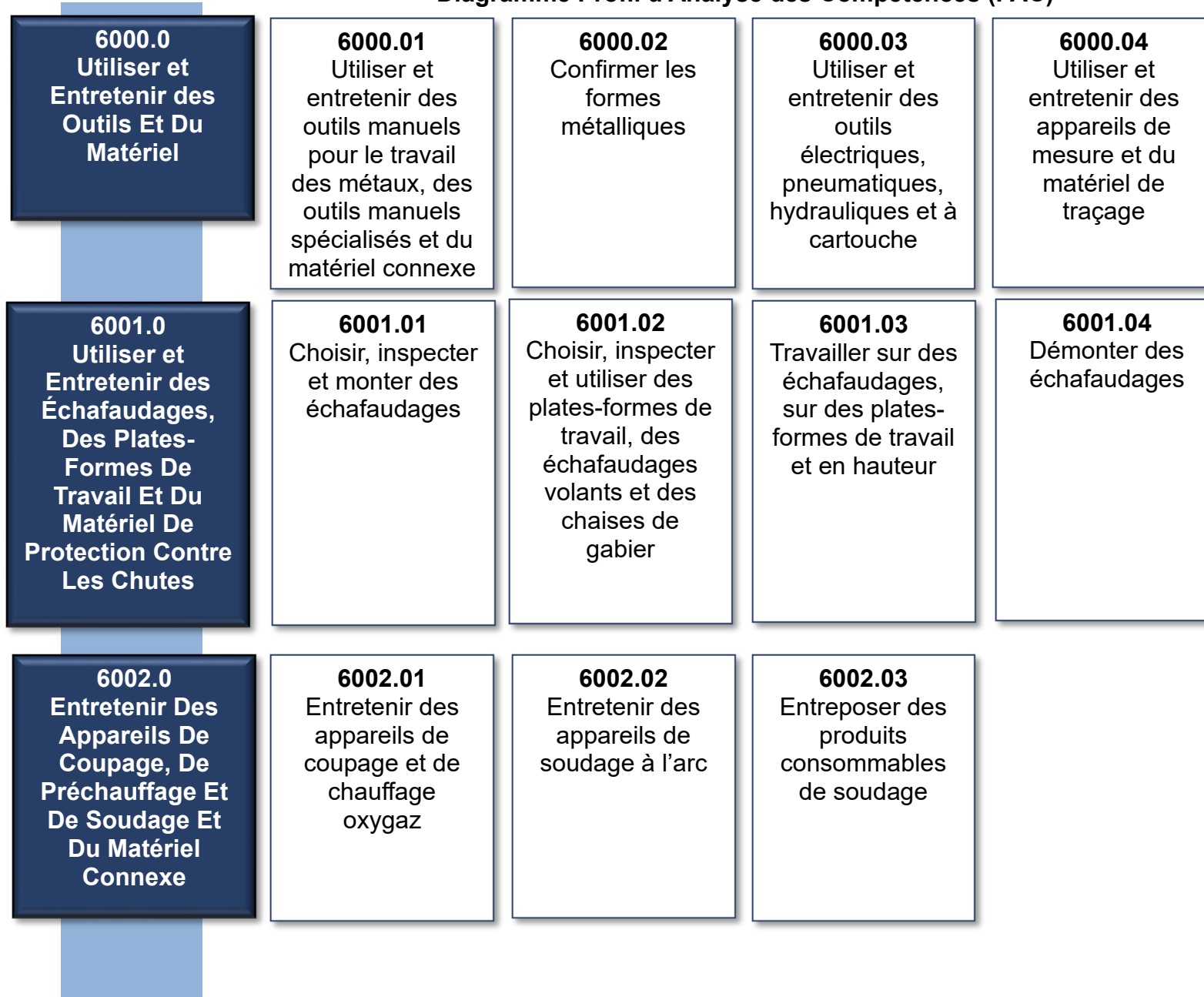
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel Street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Profil de l'analyse des compétences : Chaudronnier de construction 428A

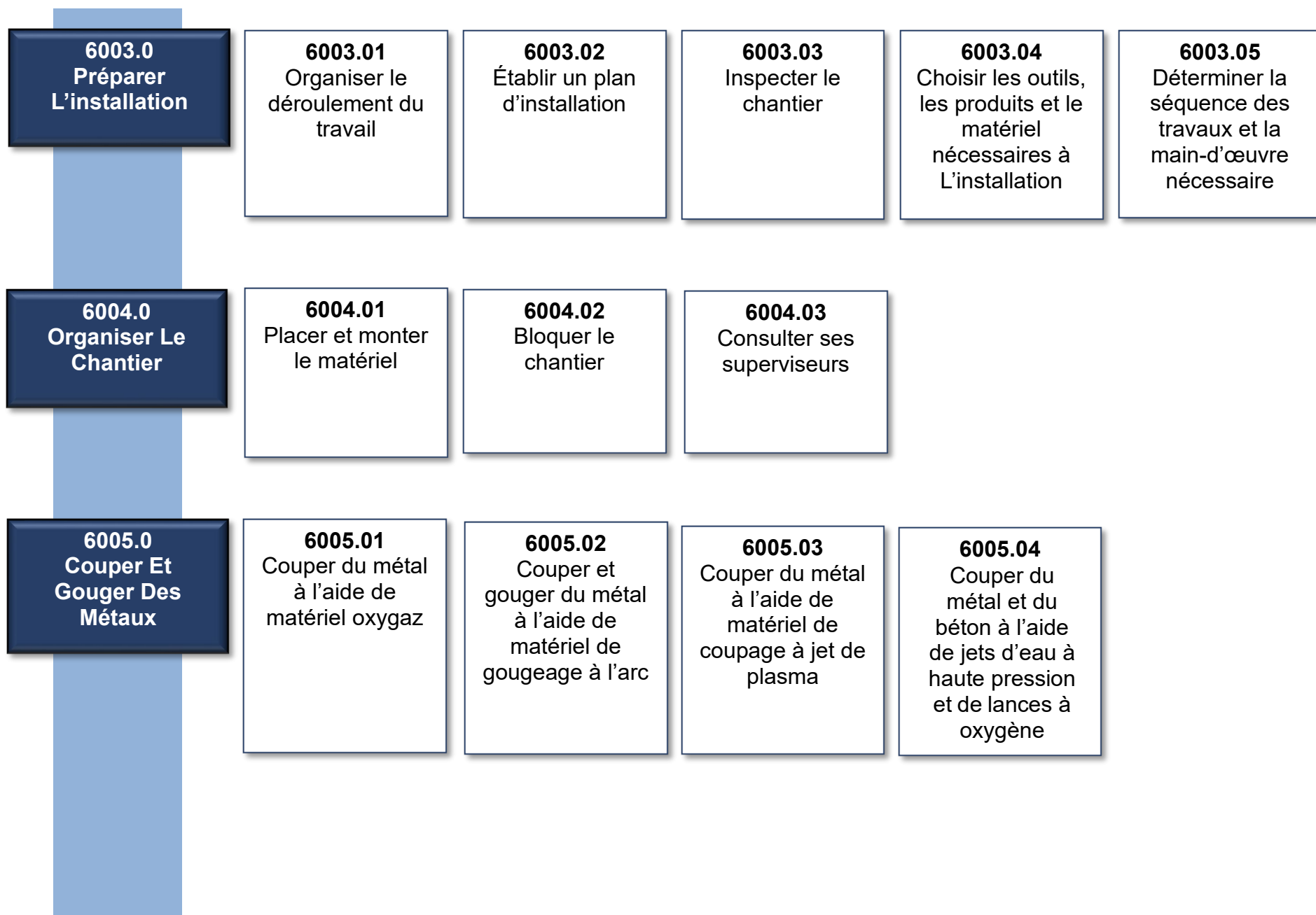
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Chaudronnier de construction 428A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Chaudronnier de construction 428A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6006.0 Souder Des Assemblages

6006.01

Choisir et installer le matériel de soudage

6006.02

Installer des produits consommables

6006.03

Ajuster et vérifier les paramètres de soudage

6006.04

Préchauffer les composants ou les assemblages

6006.05

Effectuer des soudures d'angle à l'aide de procédés tels que les soudages SMAW, GMAW et TIG

6006.06

Effectuer des soudures sur chanfrein à l'aide de procédés tels que les soudages SMAW et GMAW

6006.07

Effectuer des soudures à l'aide des techniques du soudage orbital et du soudage des superposés

6006.08

Effectuer des soudures à l'aide de la technique du soudage des goujons

6006.09

Effectuer des soudures à l'aide de la technique du soudage des plastiques

6006.10

Nettoyer les soudures

6006.11

Mesurer les soudures pour vérifier qu'elles sont complètes

6006.12

Inspecter visuellement les soudures

6006.13

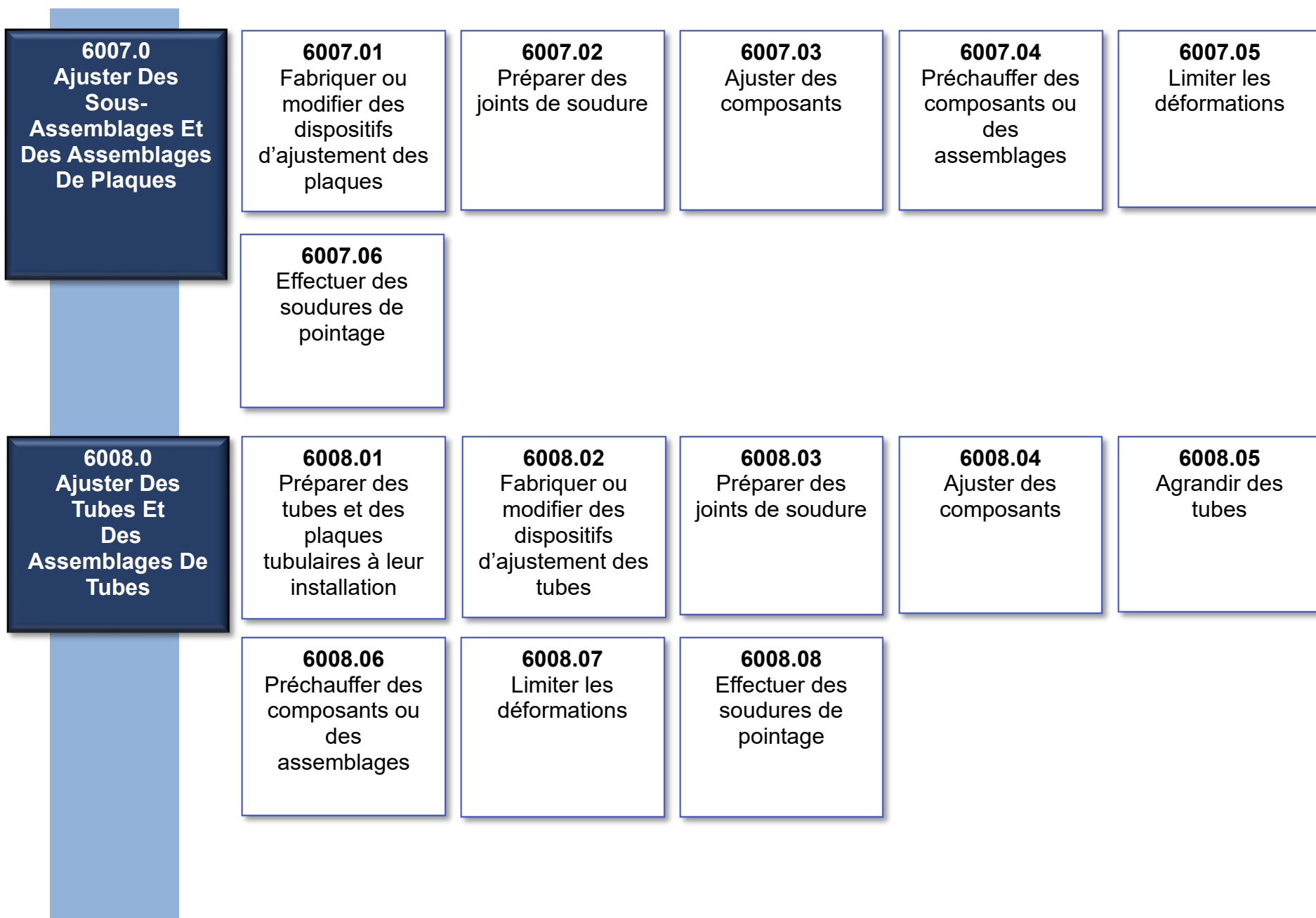
Procéder à des contrôles postérieurs de la température d'assemblage

6006.14

Corriger la déformation excessive des soudures

Profil de l'analyse des compétences : Chaudronnier de construction 428A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Chaudronnier de construction 428A

(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6009.0 Procéder À Des Manœuvres D'arrimage Et De Levage	9009.01 Choisir et inspecter le matériel d'arrimage	9009.02 Placer et employer du matériel d'arrimage	9009.03 Choisir et inspecter le matériel de levage	9009.04 Utiliser du matériel de levage
6010.0 Fabriquer Et Monter Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe	6010.01 Fabriquer des sous- composants d'usine et du matériel connexe sur le chantier	6010.02 Monter des composants d'usine et du matériel connexe sur le chantier		
6011.0 Enlever Ou Démolir Des Composants D'usine Et Du Matériel Connexe	6011.01 Démonter ou démolir des composants d'usine et du matériel connexe	6011.02 Enlever des composants et du matériel démontés ou démolis		
6012.0 Entretenir Des Systèmes D'usine Et Des Structures Auxiliaires	6012.01 S'adapter à l'environnement de maintenance local	6012.02 Déterminer l'ampleur du travail	6012.03 Réparer des systèmes d'usine et du matériel auxiliaire	6012.04 Remplacer des systèmes d'usine et du matériel auxiliaire

6013.0
Observer Des
Pratiques Et Des
Procédures De
Travail
Sécuritaires

6013.01
Établir et
appliquer des
mesures
correctives
contre les
risques
potentiels pour la
santé et la
sécurité au
travail

6013.02
Manipuler,
entreposer et
éliminer des
matières
dangereuses
utilisées au
travail

6013.03
Se conformer à
la législation sur
la santé et la
sécurité au
travail

6013.04
Porter et
entretenir
l'équipement de
protection
individuelle

6013.05
Faire preuve
d'ordre sur le lieu
de travail

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen** : Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge** : sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Chaudronnier/chaudronnière